

DGA	Direction	Service	Fonction	S/Fonction	N° ordre	N°	n° page
Education DGA	Educ., Sport, Jeunesse, Vie Ass. et Transports	Sport, Jeunesse et Vie Associative	3	32	16	3.16	1

Commission Permanente du 7 décembre 2009

PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES
DEUXIEME INSCRIPTION

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Référence budgétaire	Montants votés				Montants préc. affectés	Montants disponibles
	BP	BS	DM	TOTAL		
Pas d'incidence	Pas d'incidence	Pas d'incidence	Pas d'incidence	Pas d'incidence	Pas d'incidence	Pas d'incidence

* * *

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport et le(s) projet(s) de délibération ci-annexé(s).

Le Président du Conseil Général

Pascal TERRASSE

DGA	Direction	Service	Fonction	S/Fonction	N° ordre	N°	n° page
Education DGA	Educ., Sport, Jeunesse, Vie Ass. et Transports	Sport, Jeunesse et Vie Associative	3	32	16	3.16	2

Lors de sa séance du 21 octobre 2009, la Commission Départementale relative aux Espaces, Sites et Itinéraires de pratiques sportives de nature (CDESI) a émis des avis favorables sur les dossiers suivants :

I. INSCRIPTION DES SITES D'ESCALADE :

- site d'escalade de Burzet,
- site d'escalade de Chomérac,
- site d'escalade de Boulieu-les-Annonay.

L'inscription au PDESI du site d'escalade de Burzet a été acceptée à l'unanimité, en revanche pour le site d'escalade de Chomérac, l'avis rendu est favorable mais il est demandé à la mairie, porteur de projet de mener une réflexion sur la possibilité d'installer des toilettes sèches et de prendre un arrêté municipal accompagné de la pose d'un panneau interdisant les feux. Il est à noter que le site d'escalade de Boulieu-les-Annonay est accessible au public en situation de handicap.

II. INSCRIPTION DES SITES DE VOL LIBRE :

- le site de vol libre de Mayres - Chavade,
- le site de vol libre de Saint Sébastien-Cocalière,
- le site de vol libre du Col du Meyrand-Valgorge.

Les sites de Mayres-Chavade et du Col du Meyrand-Valgorge sont situés dans un périmètre de projet d'une zone de réserve biologique ou en Zone Natura 2000 dont la rédaction du document d'objectifs est en cours. L'avis favorable est donc accompagné des réserves suivantes :

- classer l'information confidentielle (ne pas en faire la promotion sur le plan touristique ou sportif),
- informer les utilisateurs du site de la présence possible, du 1^{er} février au 30 juin, du faucon pèlerin et du circaète Jean-le-Blanc,
- aucune réserve pour le site de Saint Sébastien-Cocalière.

III. INSCRIPTION D'ITINÉRAIRES :

Le réseau local de randonnée des communes de Laurac et Montréal de la Communauté de Communes du Val de Ligne en complément des communes de Chassiers, Chazeaux, Joannas, Largentiere, Prunet, Rocher, Sanilhac, Tauriers et Uzer déjà inscrites au PDESI.